



Constitution des classes 2024-2025

publié le 28/06/2024

Mesdames, Messieurs,

La constitution des classes est un acte pédagogique qui est une prérogative du chef d'établissement. Sous sa responsabilité et à sa demande, les équipes pédagogiques du collège Gérard Philipe de Niort seront réunies le 3 juillet 2024 pour répartir les élèves dans les classes en fonction des contraintes de structure (langues vivantes, options...), des informations transmises par les enseignants du primaire (pour les classes de 6ème), des intérêts des élèves au regard des relations positives ou négatives qu'ils ont eues entre eux les années précédentes. Des modifications ne seront qu'exceptionnelles.

Je vous remercie pour votre compréhension.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.